

REUNION DE QUARTIER 4 : CENTRE -EST

(samedi 30 Avril 2011)
Compte rendu sommaire

- Présents : Une cinquantaine de personnes
- René Buron
- Délégués élus de quartier : Mmes Vincent et Gastaud
- Délégués de quartier : Mme Tedde. (Mme Mhir excusée)
- Franck Luna, chef de la police municipale
- Absent excusé : Jean-Jacques Trichot, Directeur général des services

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information) Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Par décret récent du 1^{er} ministre, et suite à la procédure initiée par la commune, Saint-Paul s'appelle désormais officiellement Saint-Paul de Vence
- Le résultat du recensement de 2010 : la commune avec ses 3.535 habitants dépasse le cap des 3.500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est dorénavant concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme (sous peine de pénalités) de 20 % de logements conventionnés sur son territoire.
- Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration : la population sera prochainement consultée et invitée à des réunions publiques (la prochaine concernant le PADD « Projet d'aménagement et de Développement Durable » est prévue le vendredi 13 mai à 18h aux Oliviers).
- Logements conventionnés dans le Malvan : un programme est à l'étude avec la CASA, compétente en matière d'habitat conventionné, sur des terrains communal et intercommunal. Le nombre de logements prévus est de l'ordre de 24

Le Maire aborde ensuite les grands travaux prévus sur le territoire de la commune

- Extension de l'école : les travaux ont débuté depuis le 18 avril et vont durer jusqu'au début de l'été 2012. Ils consistent à la réalisation de 6 salles de classe, d'une grande salle polyvalente et d'une médiathèque municipale.
- Extension de la crèche intercommunale Saint-Paul / La Colle route des Serres
- Ces deux réalisations sont nécessaires pour répondre à la demande croissante des familles en matière d'accueil des enfants en bas âge


- Le nouveau site Internet de la commune (même adresse que l'ancien, à savoir <http://saintpauldevence.org>) est en service. Les mises à jour et réponses ont un peu tardé du fait de l'absence pour maladie de la personne chargée de ce travail. Le Maire invite les personnes présentes à indiquer sur la feuille de présence leur adresse mail pour faciliter les échanges d'information.
- Le Maire invite les personnes présentes, qui ne l'auraient pas déjà fait, à renouveler au plus vite les badges de stationnement et à faire revalider les cartes CEVI pour l'entrée au village pour ceux qui en possèdent.
- Il rappelle la collaboration de la commune avec l'Université de Nice qui s'est traduit depuis septembre 2010 par l'accueil de 25 jeunes étudiants à l'Espace Verdet pour le suivi d'une formation universitaire dans le cadre d'un MAE « Art et Tourisme Culturel », Bac + 5. Cette collaboration sera reconduite pour la prochaine année universitaire.

Travaux prévus plus spécifiquement dans le quartier :

- Chemin de la Pouchounière : Enrobé prévu en 2011
- L'assainissement au quartier Saint Jean doit être réalisé cette année.
- Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) a été confié en délégation de service public à VEOLIA Eau, dorénavant chargé de vérifier les fosses septiques (environ 600 fosses) des propriétés privées sur la commune. La vérification de chaque fosse est obligatoire au moins 1 fois tous les 4 ans.

QUESTIONS – REPONSES

- Absence de réponse sur le site de la commune et la Newsletter → absence pour maladie de la personne chargée de la mise à jour.
- Chemin des Blaquières → satisfaction des riverains pour la pose des plots
- La nouvelle station d'épuration de Vence : elle sera opérationnelle en 2014. Elle contribuera à éviter la pollution de la nappe phréatique qui est aujourd'hui avérée, NCA l'a confirmé → une demande est faite pour obtenir les résultats de l'analyse car la plupart des riverains utilisent l'eau pour l'arrosage des potagers. La commune n'a pas le résultat chiffré des analyses réalisées par NCA. Il ne faut pas boire cette eau, mais aucun risque de l'utiliser pour l'arrosage.
- Problème des roseaux le long du lit du Malvan → un rappel des obligations des riverains sera fait dans la prochaine Gazette.
- Tout à l'égout chemin des Blaquières et chemin de Versailles → Ces travaux ne sont pas actuellement programmés. Le schéma directeur des prochains travaux est à l'étude.
- En 2011 sont prévus : Assainissement au Quartier Saint-Jean et troisième tranche du quartier des Gardettes.
- Abord du chemin des Blaquières : saisir le Conseil général pour l'entretien

- Demander à La Poste la pose d'une boîte à lettres dans le secteur de la RD 336
- Intervention de M. Giraudet sur les stations d'épuration présentes et à venir. Le Maire rappelle qu'une enquête publique sera diligentée avant le lancement du projet. Particuliers et associations concernées sont invités à y participer activement.
- Mme Ben Saïd signale un véhicule en stationnement pleine voie, et l'esthétisme de certaines parties de la vallée du Malvan... Pour permettre aux services municipaux d'intervenir, il est recommandé de leur fournir des indications précises sur les éventuels problèmes à corriger.
- Transports scolaires vers les 2 lycées : la ligne 94 ne passe pas avant 9 h dans le secteur de la RD 336. Les horaires ne sont pas compatibles avec les entrées scolaires. Ce réel problème a été remonté au Conseil général.
- Fosses septiques : obligation de faire vérifier le bon fonctionnement via le SPANC. Le délégataire contactera les résidents. Quand des anomalies sont constatées, remonter cette information en mairie, qui demandera au délégataire d'intervenir en priorité.
- Marquage au sol chemin du Malvan à revoir. Faire évacuer les véhicules en stationnement gênant.
- Eclairage sollicité entre village et Malvan par la descente du cimetière. Certains sont pour, d'autres contre. La dépense n'est pas négligeable. Son montant sera évalué.
- Confirmation de l'installation d'un éclairage aux carrefours de la RD 336 et des impasses débouchant sur cette voie départementale. Le Département a refusé cet éclairage. La commune profitera des travaux d'assainissement au quartier Saint-Jean pour installer un luminaire à chaque intersection concernée par ces travaux.
- Panneau de l'impasse des Oliviers non visible et rue non répertoriée par les pompiers qui perdent du temps en passant par Cagnes sur Mer.
- Problème des moustiques → téléphoner au n°  mis à la disposition par le Conseil général. Un spécialiste peut venir sur place pour recommander les actions à prendre.
- Problème des feux de jardin : Tolérés jusqu'à l'arrêté préfectoral publié habituellement fin juin, parfois plus tôt les années de grande sécheresse. Cette information sera envoyée par newsletter.
- Chemin des Moulières : le stop n'est pas toujours respecté...

Fin de la séance à 11 h 15.